

**ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N° 2022-64**

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE LYON 2**

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-2 ;  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;  
Vu les statuts de l'Université ;  
Vu le règlement intérieur de l'université ;  
Vu le règlement de valorisation des locaux modifié par délibération du 1er février 2019 ;*

**Arrête :**

**ARTICLE 1**

Dans le cadre de ses activités courantes, l'association BDE AES est autorisée à occuper le domaine public dont l'Université Lumière Lyon 2 est affectataire. L'autorisation est donnée pour installer un stand et mettre en vente des crêpes et pour tenir la billetterie de soirées étudiantes.

**ARTICLE 2**

L'occupant cité à l'article 1er doit se conformer au règlement intérieur de l'Université Lumière Lyon 2 et aux instructions des personnels de l'Université Lumière Lyon 2 en charge de la sécurité des locaux et des installations. Dans l'éventualité où du matériel serait mis à disposition par l'Université Lumière Lyon 2, ce dernier devra être rendu propre et en bon état.

Les produits alimentaires vendus à cette occasion devront respecter les préconisations de la circulaire du Ministère de l'éducation nationale n°2002-004 du 3 janvier 2002 applicable aux établissements scolaires jointe au présent arrêté.

L'occupant s'engage à fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile » à jour avant le début de l'occupation temporaire.

**ARTICLE 3**

L'autorisation d'occupation du domaine public de l'Université Lumière Lyon 2 est consentie pour les dates et les lieux suivants :

- Concernant la vente de crêpes :
  - Lundi 28 mars 2022 de 12h à 16h30 sur le campus Portes de Alpes - parvis de la MDE,
  - Mardi 29 mars 2022 de 12h à 16h30 sur le campus Portes de Alpes - parvis de la MDE,
  - Mercredi 30 mars 2022 de 12h à 16h30 sur le campus Portes de Alpes - parvis de la MDE,
  - Jeudi 31 mars 2022 de 12h à 16h30 sur le campus Portes de Alpes - parvis de la MDE,
  - Vendredi 1er avril 2022 de 12h à 16h30 sur le campus Portes de Alpes - parvis de la MDE,
- Concernant la vente de billets :
  - Lundi 11 avril 2022 de 12h à 16h30 sur le campus Portes de Alpes - parvis de la MDE,
  - Mardi 12 avril de 12h à 16h30 sur le campus Portes de Alpes - parvis de la MDE,
  - Mercredi 13 avril de 12h à 16h30 sur le campus Portes de Alpes - parvis de la MDE.

**ARTICLE 4**

La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

**ARTICLE 5**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le

**16 MARS 2022**

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Nathalie DOMPNIER

Présidente

de la Délégation

à la Direction Générale des Services

**Irène GAZEL**